

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 OCTOBRE 2015

Sur convocation en date du 27 septembre 2015

**Présents :** Mr TEXIER, Mr DECQ, Mr CHEVALIER, Mr GUILLOT, Mr COVELA RODRIGUEZ, Mr GANTHY, Mr ARROYO BISHOP, Mr GALLAIS,  
Mme ALBERT, Mme CHENET, Mme RICHAUD, Mme BEAUBEAU.  
**Absente :** Mme GUIBERTEAU.  
**Secrétaire de séance :** Mme BEAUBEAU

## Ordre du jour :

- 1- Adoption du PV du 27/08/2015
- 2- Tableau des effectifs (agents de la commune)
- 3- Pont Dormant : demande d'autorisation des travaux à l'ABF/calendrier définitif
- 4- Refus de l'Architecte des Bâtiments de France pour le Projet Parking « Bords de Charente » et demande de rendez-vous du Maire
- 5- Bilan des journées du Patrimoine
- 6- Etat des lieux de la Caserne des Pompiers- nouvelle destination du bâtiment
- 7- Mise en « péril imminent » d'un bâtiment Rue de l'étang
- 8- Réunion avec le représentant de l'Etablissement Public Foncier Région (EPF)
- 9- Mise à jour des données du plan du cimetière, des noms de rue et des marquages au sol de voirie - SIG
- 10- Délibération -Vote des comptes de la SEMIS
- 11- Circulation aux abords de l'Ecole
- 12- Convention avec les associations utilisatrices de locaux et de services de la municipalité
- 13- Tarifs des Gîtes
- 14- Questions diverses

Mr le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- 14- Délibération pour autoriser monsieur le Maire à signer la convention avec la CdC pour le nouveau PLU
- 15- Délibération pour autoriser monsieur le Maire à signer des conventions de servitude avec ERDF sur des parcelles appartenant à la commune.
- 16- Division de la parcelle ZL52 pour la zone du lotissement « des écoles » et la zone du groupe scolaire
- 17- Mise aux normes ERP, Ad'AP
- 18- Bulletin Municipal
- 19- Date Prochain Conseil
- 20- Questions diverses
  - Vote : tous pour

### 1) Adoption du PV du conseil municipal du 27 aout 2015

- **Vote : tous pour**

### 2) Tableau des effectifs

Mr TEXIER nous rappelle que le précédent tableau des effectifs de la collectivité date du 17/05/2010 et qu'il doit être tenu à jour.

Nouveau Tableau des effectifs (agents de la commune)

<i>CADRES OU EMPLOIS</i>	<i>CATEGORIE</i>	<i>EFFECTIF</i>	<i>DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE</i>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
<i>Attaché principal</i>	<i>A</i>	<i>1</i>	<i>Temps complet : 35/35ème</i>
<i>Adjoint administratif 2ème classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>Temps non complet : 24/35ème</i>
<i>Adjoint administratif 2ème classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>Temps non complet : 24/35ème</i> <i>Création à compter du 01/01/2016</i>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
<i>Adjoint technique territorial principal 2ème classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>Temps complet : 35/35ème</i>
<i>Adjoint technique territorial 2ème classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>Temps complet : 35/35ème</i>
<i>Adjoint technique territorial 2ème classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>Temps non complet : 32/35ème</i>
<i>Adjoint technique territorial 2ème classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>Temps non complet : 30/35ème</i>
<i>Adjoint technique territorial 2ème classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>Temps non complet : 15,92/35ème</i>
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>	

- **Vote : tous pour**

Comme cela avait été déjà convenu, monsieur le Maire demande la réduction du temps de travail de la secrétaire à l'accueil, considérant que Mme TEXIER accomplit des tâches « Mairie » à l'Agence Postale (tickets de cantine, suivi des remboursements d'assurance, courriers divers, renseignements Patrimoine, etc...) sans que son temps de travail n'ait été augmenté.

Mr TEXIER propose la suppression d'un poste d'agent administratif 2ème classe à 28/35ème.

➤ **Vote : tous pour**

Mr TEXIER propose la création d'un poste d'agent administratif 2ème classe à 24/35ème.

➤ **Vote : tous pour**

Mme BEAUBEAU indique que l'appel d'offre pour le poste d'agent administratif 2ème classe à 24/35ème va être lancé. Ce poste sera à pourvoir pour le 01 janvier 2016.

### **3) Pont Dormant**

Le projet définitif et le calendrier de l'architecte en Chef des monuments historiques (Philippe VILLENEUVE) ont été présentés et la demande d'autorisation de travaux soumise à l'architecte des Bâtiments de France est faite.

« La délimitation de l'aire de chantier des phases 1 et 3 permettra d'envisager de laisser la circulation du pont ouverte. Quant à la phase 2 (Juillet 2016), le pont sera entièrement condamné. Suite à ce que nous avons vu ensemble, la circulation du pont serait fermée pendant le mois de juillet. Une passerelle permettra l'accès à titre provisoire à la plateforme du château, en cas de nécessité, par les agents municipaux. » Philippe VILLENEUVE.

### **4) Refus de l'architecte des Bâtiments de France pour le Projet Parking « Bords de Charente » et demande de rendez-vous du Maire**

L'architecte des Bâtiments de France a refusé le projet parking « Bords de Charente », il demande un « projet paysager » complet (zone ZPPAUP). Monsieur le Maire a demandé un rendez-vous pour défendre le projet qui ne modifie en rien l'existant et il propose d'abandonner celui-ci, si les coûts de « bureau d'études » sont plus importants que le coût du parking lui-même.

### **5) Bilan des journées du Patrimoine- Tournage à Taillebourg pour l'émission « Des Racines et des Ailes » Tournage de « Des Racines & des Ailes » à Taillebourg :**

Après l'émission "Des Charentes au Poitou" de 2013, l'agence CAPA TV est missionnée par France 3 pour réaliser un nouveau film de 110 minutes pour la collection "Passion Patrimoine" de l'émission Des Racines & des Ailes. Le tournage a lieu de fin août à mi octobre 2015. La date de diffusion, prévue en 2016, n'est pas encore fixée. Avec pour fil conducteur, la Charente, l'équipe de tournage prévoit de remonter le fleuve depuis l'estuaire jusqu'à la Charente Limousine en passant par Rochefort, Saintes, Cognac et Angoulême, tout en effectuant quelques écarts et notamment à **Taillebourg où l'équipe de tournage s'est implantée sur le site du château ce mardi 29 Septembre pour 2 h de Tournage.**

Nous devons cette « extraordinaire » opportunité à notre journée du 30 Mai, jour de lancement de notre souscription pour le pont dormant en compagnie de la Fondation du Patrimoine, de la société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis que nous avons accueillie pour leur assemblée générale et tout particulièrement à la détermination de Frédéric CHASSEBOEUF, historien, présent ce jour là et qui a convaincu l'équipe de tournage de poser ses caméras à Taillebourg qu'il affectionne tant.

En moins de 2 ans, l'équipe municipale aura donc porté le village de Taillebourg sur la scène nationale (rendez-vous en 2016 avec une estimation de 4 millions de téléspectateurs).

#### Journées du patrimoine:

« Samedi 19 et dimanche 20 derniers, un peu plus de 400 personnes(+ une quarantaine de scolaires) ont pu découvrir ou redécouvrir notre patrimoine lors des Journées Européennes du Patrimoine : des Taillebourgeois, des amis de Taillebourgeois, mais aussi des visiteurs venus de Châtelailon-Plage, Royan, Marennnes, Saintes, Niort, Ile-de-Ré ... une augmentation de 50 % sur l'année dernière.

Cette année, la mise en place d'une salle d'exposition permanente dédiée à l'histoire du château de Taillebourg a fait connaître l'importance historique du site et la présence du collectif d'artistes « Les Embarqués », a donné une nouvelle jeunesse à nos anciennes salles. » Daniel ARROYO-BISHOP

« Avant que nous ne fassions le bilan de notre évènement artistique et que nous vous adressions des remerciements plus officiels, je tenais à vous remercier "à chaud", au nom du collectif, pour l'accueil et l'aide que vous nous avez apportés. Nous avons eu la chance de bénéficier d'un temps clément et le public a visiblement été séduit par cette manifestation qui a permis aussi de faire découvrir vos très belles communes à l'occasion de ces journées du patrimoine. Nous serons bien sûr à l'écoute de vos remarques (positives et négatives) sur notre manifestation. Cordialement, Anne Clavel –Les Embarqués»

Mr TEXIER indique que pour préparer cette manifestation, deux agents techniques ont passé une semaine ce qui a causé un retard dans leur travail habituel. Il demande donc aux conseillers de bien prendre en compte que pour faire certaines activités, d'autres seront moins suivies dans le même temps, ou il faudra plus de bénévolat car il n'est pas question d'embaucher de nouveau personnel.

Mr TEXIER remercie Mr ARROYO BISHOP pour son investissement important ainsi que les conseillers qui ont participé (dont Babette RICHAUD à la décoration).

#### **6) État des lieux de la Caserne des Pompiers- nouvelle destination du bâtiment**

Suite à l'arrêté préfectoral n° 15-092 du 19 Aout 2015, portant dissolution du centre de première intervention de Taillebourg à compter du 1er Septembre 2015, l'état des lieux pour la fermeture de la caserne des pompiers de Taillebourg a été réalisé le 18 Septembre en présence du Lieutenant-Colonel CALVO, d'un de ses adjoints, responsables des matériels, du lieutenant Bordron, du maire, du 1er et du 3ème Adjoint.

Avant cet état des lieux, une lettre en date du 14 Septembre 2015 de la Régie d'exploitation des Services de l'eau (RESE) concernant le compteur de la caserne, nous alertait sur une consommation anormale de 157 m<sup>3</sup> imputable « soit à un accroissement des besoins, soit à une fuite » selon le technicien de la RESE. Nous n'avons, lors de cet état des lieux, localisé aucune trace d'humidité qu'aurait pu engendrer un tel volume d'eau.

Extrait du courrier que le maire a envoyé à certain pompier :

*« Le Lieutenant-Colonel CALVO m'a récemment annoncé la fermeture définitive du centre de premier secours et la réintégration des matériels pour la fin du mois d'Aout.*

*Le maintien de cette caserne était de toute façon déjà en suspend depuis longtemps puisque le Lieutenant-Colonel avait déjà interrogé l'ancien Maire sur sa fermeture ou non, et le recrutement d'un cantonnier-pompier n'y aurait rien changé.*

*Les vraies raisons de cette fermeture sont très bien retranscrites dans la délibération du SDIS du 18 Juin 2015 et quoique certains puissent en penser, personne ne se réjouit de voir disparaître une telle structure de son territoire.*

*L'ensemble des conseillers municipaux qui ne comptent pas les heures qu'ils donnent à la vie de leur commune sont en mesure de concevoir l'abnégation et le service dont ont fait preuve les générations de pompiers volontaires qui se sont succédées à Taillebourg et ils les remercient, au nom de la population, pour leur dévouement fait à la nation. »*

Monsieur le Maire propose que ce bâtiment municipal porte le nom de « Ancienne Caserne des Pompiers », il propose aussi que ce bâtiment serve de locaux techniques aux agents municipaux, ce qui évitera le prix d'une construction de bâtiment au regard de la non-conformité des locaux techniques actuels.

➤ Vote : tous pour

Dans ce cadre, il a pris un rendez-vous à Port d'Envaux pour qu'un groupe d'élus et agents fassent une visite de leurs locaux afin de visualiser leur agencement.

#### **7) Mise en « péril imminent » d'un bâtiment rue de l'étang**

Monsieur fait part des différentes phases administratives pour la « mise en péril imminent » d'un immeuble.

Suite à un premier courrier, le tribunal administratif a nommé un expert. Celui-ci est venu sur les lieux et a fait un rapport qui mentionne « une situation de péril imminent ». La démolition totale est prescrite. Passé le délai de recours, les propriétaires devront réaliser les travaux. Si cela n'est pas le cas, la municipalité est en charge de le faire, aux frais des propriétaires. L'expertise de l'architecte, ordonnée par le Tribunal Administratif de Poitiers (d'un montant de 556 Euros, est dans un premier temps facturée à la municipalité, puis dans un deuxième temps aux propriétaires)

Du fait de la présence de l'expert, monsieur le Maire a sollicité son avis sur d'autres cas similaires. D'autres dossiers abandonnés vont donc être réouverts....

#### **8) Réunion avec le représentant de l'Etablissement Public Foncier Région (EPF)**

« L'établissement Public Foncier de Poitou-Charentes est un établissement public de l'État qui accompagne dans la durée les collectivités locales sur le volet stratégie foncière de leurs projets. Il intervient sur un périmètre géographique déterminé dans son décret de création. Les établissements publics fonciers mettent en place des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain. Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment de logements sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat. Dans le cadre de leurs compétences, ils peuvent contribuer au développement des activités économiques, à la politique de protection contre les risques technologiques et naturels ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles ». Réunion le Vendredi 16 Octobre

## **9) Mise à jour des données du plan du cimetière, des noms de rue et des marquages au sol de voirie – SIG**

Les plans du cimetière ne sont pas à jour, monsieur GALLAIS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, se retrouve même avec un emplacement qui a été vendu deux fois dans une autre mandature. Le Maire et lui ont donc procédé à un levé topographique pour géoréférencer l'ensemble des secteurs (A, B, C, D, E, F, G, H, I, J) sur le cadastre et pour pouvoir procéder à un récolement. Messieurs CHEVALIER & TEXIER ont aussi fait le tour des villages car il existe des erreurs sur la dénomination des noms de rues.

## **10) Délibération -Vote des comptes de la SEMIS**

Monsieur le Maire rappelle les programmes :

- N° 029 logements locatifs sociaux « Presbytère de Taillebourg » (convention du 11/04/1984)
- N° 108 logements locatifs sociaux « Lotissement Saint Savin » (convention du 20/01/1993)

Monsieur Le Maire donne lecture du bilan 2014. Sur la base des comptes des opérations arrêtées au 31.12.2014, conformément à l'article L523.5 du Code Général des collectivités Locales qui nous a été soumis par la SEMIS au 31.12.2014.

➤ **Vote : tous pour**

## **11) Circulation aux abords de l'école**

Considérant :

- la situation actuelle préoccupante en matière de sécurité routière ;
- les plaintes régulières de parents d'élèves concernant des constatations de vitesse excessive, conduite dangereuse et parking gênant dans l'allée du château qui mène aux écoles ;
- que ce fait a été aussi régulièrement observé par les personnels de la municipalité et les conseillers municipaux ;
- que certains de ces véhicules s'approchant le « plus possible » de l'entrée de l'école et se positionnant sur des espaces non prévus à cet effet, ne sont objectivement pas en mesure de bien appréhender la proximité immédiate d'un petit enfant quand ils manœuvrent ;
- que des remarques verbales ont été régulièrement adressées à ces conducteurs pour inciter à la pédagogie vis-à-vis de la sécurité des enfants et qu'elles n'ont aucun effet sur leurs comportements ;
- qu'il convient de minimiser les contraintes mécaniques sur le pont dit « pont dormant » dans la perspective des travaux de réfection qui sont programmés début 2016 ;
- que dans ce cadre, la municipalité va transférer ses véhicules les plus lourds dans le bâtiment de « l'ancienne caserne des pompiers » ;
- que la distance à parcourir à pied de la « place du Marché » à l'entrée de l'école est de .... 220m ;

En conséquence :

Monsieur le Maire propose au conseil de prendre un arrêté de « sens interdit sauf riverains et services » entre la place du marché et la place du château, zone des écoles.

Les personnes habilités par la Municipalité seront entre autres :

- les riverains (entre la place du marché et l'entrée de l'habitation), les enseignants, les personnels, les entreprises et les intervenants ayant une mission de service sur le site (habilitation annuelle ou ponctuelle)
- 

Rappel des sanctions pour la prise d'un sens interdit : Perte de 4 points et 135€ d'amende

➤ **Vote : tous pour**

## **12) Convention avec les associations utilisatrices de locaux et de services de la municipalité**

Monsieur le Maire et madame BEAUBEAU ont commencé à établir des conventions avec les associations utilisatrices de locaux et de services de la municipalité. Ces conventions, négligées jusqu'à présent, sont obligatoires car elles servent de base en cas de litige et elles « officialisent » le soutien que les communes apportent aux associations. Les activités proposées par les associations doivent être réalisées dans des locaux adaptés et aux normes en vigueur.

Dans ce cadre, le maire a du faire une déclaration de **conformité des locaux** en Préfecture sur les imprimés « CERFA » adaptés sur lesquels sont rappelés les sanctions éventuelles encourues pour le déclarant :

### **Article 441-1**

- Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002

Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

## **Article 441-7**

- Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

Monsieur le Maire profite de ce point de sécurité pour demander, une nouvelle fois, de positionner une chaîne de sécurité ainsi qu'un panneau « interdit aux personnes non autorisées » en bas de l'escalier de la maison du Parc.

A l'étage, dans les anciennes salles de cours de l'ADMS, il reste du matériel et des instruments de musique qu'il faudra retirer. Ces salles vont servir de stockage à la Municipalité et à différentes associations

### **13) Tarifs des Gîtes**

A la demande des clients, des incohérences sont encore apparues dans le calcul des tarifs des gîtes, il faut tout réajuster avec un pourcentage dégressif pour pouvoir adapter les prix (semaines non complètes).

A revoir au prochain conseil municipal.

### **14) Délibération pour autoriser monsieur le Maire à signer la convention avec la CdC pour le nouveau PLU**

- **Vote : tous pour**

### **15) Délibération pour autoriser monsieur le Maire à signer des conventions de servitude avec ERDF sur des parcelles appartenant à la commune.**

Le Notaire mandaté par ERDF nous demande de lui fournir des délibérations concernant des conventions de servitude avec ERDF prises par l'ancienne municipalité mais « non transmises » après délibération.....

Après une recherche de ces délibérations dans les archives, il s'avère qu'elles ne sont pas conformes car il n'y est pas renseigné les numéros des parcelles cadastrales concernées.

Nous reprenons donc ces délibérations ce jour

- **Vote : tous pour**

### **16) Division de la parcelle ZL52 pour la zone du lotissement « des écoles » et la zone du groupe scolaire**

Après concertation sur le terrain avec Mr Michel Pelletier, qui sera notre référent technique à la CdC Vals de Saintonge concernant l'appui au projet, nous lançons la division de parcelle (auprès du cabinet Méchain, continuité du dossier) pour définir l'espace "projet école" et "projet lotissement-zone artisanale". Une fois la division faite, nous demanderons un diagnostic archéologique par anticipation car les deux parcelles ne seront plus sous le même régime de la loi sur l'archéologie, RAP et FNAP)

Prix de la division de parcelle: 839 euros

Je rappelle que ces projets sont soumis à modification du PLU (en cours) qui dans l'état actuel (zone de lotissement), ne permet pas, ni la construction de l'école, ni l'implantation d'une zone artisanale.

### **17) Mise aux normes ERP (Établissements Recevant du Public), Ad'AP**

Monsieur le Maire fait part d'un mail récent des services de l'état :

*De : "Délégation Ministérielle à l'accessibilité" [mailto:dma.sg@developpement-durable.gouv.fr]*

*Envoyé : jeudi 1 octobre 2015 10:06*

*À : Idif.dma@developpement-durable.gouv.fr*

*Objet : [DMA] Lettre de l'Ad'AP n°9 - 1er octobre 2015*

*Madame, Monsieur,*

*« J'invite toutes les personnes qui travaillent encore sur leur Ad'AP à le finaliser pour le déposer rapidement. Ne restez pas à la porte du dispositif et rejoignez le mouvement. » (Madame la Déléguée ministérielle à l'accessibilité) »*

Il s'agit de faire les travaux de nos locaux municipaux pour être accessible à tous.

Cela a été fait pour la majorité des bâtiments de la municipalité.

Pour les salles du foot, les salles voutées, l'état des lieux et les projets d'accessibilité sont en cours et seront réalisés en fonction des coûts.

Sur la CdC, certains commerçants n'ont toujours pas adressé ces documents.

### **18) Bulletin Municipal**

Des administrés ont fait des remarques sur le bulletin municipal (extraits):

*« C'est toujours un plaisir de recevoir le nouveau bulletin de notre/mon village ...*

*Preuve en est que notre petite commune bouge et envisage l'avenir avec détermination ...*

*Quel plaisir !*

*Deux ou trois remarques cependant :*

*1) Plus de photos, les gens et les administrés apprécient de se voir ...*

*2) Plus d'actu, notamment sur les Journées Européennes du Patrimoine aurait peut-être, été la bienvenue ... »*

### **19) Prochain Conseil**

Le Jeudi 12 Novembre (dont décisions modificatives du Budget)

### **20) Questions diverses :**

Mr CHEVALIER nous informe que la totalité des travaux de voirie budgétisés pour 2015 seront réalisés d'ici la fin de l'année.

Mr CHEVALIER fait part de problèmes de connexion sur internet à l'école. Mr GANTHY va s'en occuper.

Mme RICHAUD intervient à la demande de Mme FAVIER qui souhaiterait que la végétation sur le rempart Ouest soit nettoyée, des devis seront demandés mais ces travaux devront être inscrits au budget 2016. Il convient toutefois de préciser que ces travaux seront réalisés par des entreprises spécialisées.

Mr GALLAIS nous avise que suite à la demande du Maire, il a relancé le SDEER pour finaliser les travaux d'éclairage public entrée-sortie du Pont Boyard pour que l'entreprise mandatée assure une intervention rapide.

Mr ARROYO BISHOP estime qu'il y a un problème de signalisation du château et des gites. Mr CHEVALIER répond qu'il doit être envisagé de compléter les panneaux de signalisation et de revoir toute la signalétique de la commune.

Mme BEAUBEAU rappelle le repas des anciens qui aura lieu le dimanche 4 octobre 2015.

**Fin de réunion 1h15.**